



COMMUNIQUE

Les organisations centrales syndicales USAP-CGT/CFDT/SUD santé/FO de l'AP HP sont scandalisées par le procédé utilisé par la Direction des soins de l'AP HP pour mener campagne en faveur de l'ordre infirmier.

En effet... Alors que la ministre se prononce pour un droit d'option sur l'adhésion à l'ordre Infirmier, la direction des soins infirmiers de l'APHP démarche par mailings auprès des Directeurs de Soins des établissements en demandant aux infirmiers d'envoyer un courrier pétition pour :

- le maintien de la cotisation obligatoire
- le maintien des ordres professionnels.

Et ceci avec l'entête de l'AP HP sans concertation avec la direction générale et sans respecter le droit de réserve !

L'ordre tangué, la Direction des soins perd le contrôle !

Pour se justifier, elle « cite » l'inquiétude de la profession infirmière alors même que les ordres professionnels ont été majoritairement rejetés par les infirmiers notamment de l'AP-HP.

Nous exigeons le retrait immédiat de cette lettre pétition, qui se veut au dessus de la décision ministérielle et dont le mode de diffusion procède d'une faute professionnelle grave venant d'une instance censée représenter l'ensemble des professions paramédicales, qui utilise les pressions individuelles indirectes pour maintenir l'ordre infirmier.

Nous demandons à l'ensemble des paramédicaux de rejeter cette manipulation orchestrée par les chantres de l'ordre et de ne pas signer cette pétition qui va l'encontre de la conception de la représentation professionnelle.

Paris le vendredi 28 mai 2010

Contact : Rose-May ROUSSEAU : 06 76 97 92 42
Marie Christine FARARIK : 06 81 29 05 61